



Siscoe Gold Mine-Quebec-1932

Soutenir les gens face aux minières

Dubuisson, 1er juin 2023

Présentation au Comité Qualité o1

Henri Jacob

Président, Action boréale

Co-porte-parole, Coalition QMM

lereve@cablevision.qc.ca



ACTION BORÉALE

Marc Nantel

Porte-parole, Revimat

nanosec55@hotmail.com



Regroupement
Vigilance Mines
Abitibi-Témiscamingue

Me Rodrigue Turgeon, J.D., M.S.V.D.

Coreponsable du programme national, MWC

Co-porte-parole, Coalition QMM

rodrigue@miningwatch.ca | 819-444-9226



Plan de la présentation

(1) Présentations [5 min]

(2) Henri Jacob [15 min]

- L'importance de la mobilisation citoyenne face aux projets miniers

(3) Marc Nantel [15 min]

- Les impacts du projet Marban
- Comparaison avec la mine Canadian Malartic

(4) Rodrigue Turgeon [15 min]

- Nos implications dans le dossier du projet Marban
- Les droits des citoyens face aux travaux d'exploration minière

(5) La parole est à vous

Henri Jacob



- Citoyen de Dubuisson
- Président de l'Action boréale
- Co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine
- Membre du Revimat
- Auteur

Marc Nantel



- Citoyen de Belcourt
- Ancien **enseignant** en sciences pures
- Ancien **président** du Syndicat des enseignants de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue
- Ancien **premier vice-président** de la CSQ
- **Responsable national** des négociations pour 200 000 membres
- **Porte-parole et fondateur** du Revimat

Me Rodrigue Turgeon



- Né et grandi à Amos, citoyen de Val-d'Or
- **Avocat** en droit de l'environnement, J.D., M.S.V.D.
- **Coresponsable** du programme national de MiningWatch Canada
- **Co-porte-parole** de la Coalition Québec meilleure mine
- **Co-président** du Western Mining Action Network
- Membre du Revimat



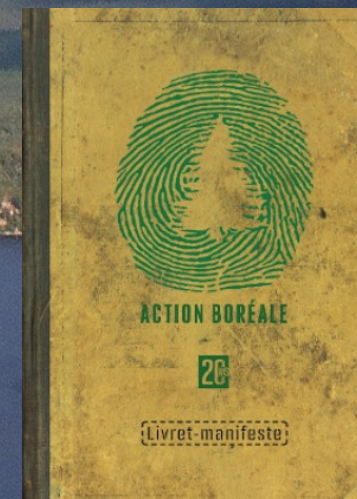
ACTION BORÉALE



Organisme indépendant

Mandat : Promouvoir la sauvegarde de la forêt boréale pour les générations futures

- Défendre et promouvoir les droits de nature écologique;
- Sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver et de protéger des portions significatives de la forêt boréale;
- Faire notamment des représentations auprès des gouvernements et de l'industrie visant l'adoption de lois, règlements, politiques et pratiques propres à sauvegarder l'intégrité des écosystèmes de la forêt boréale;





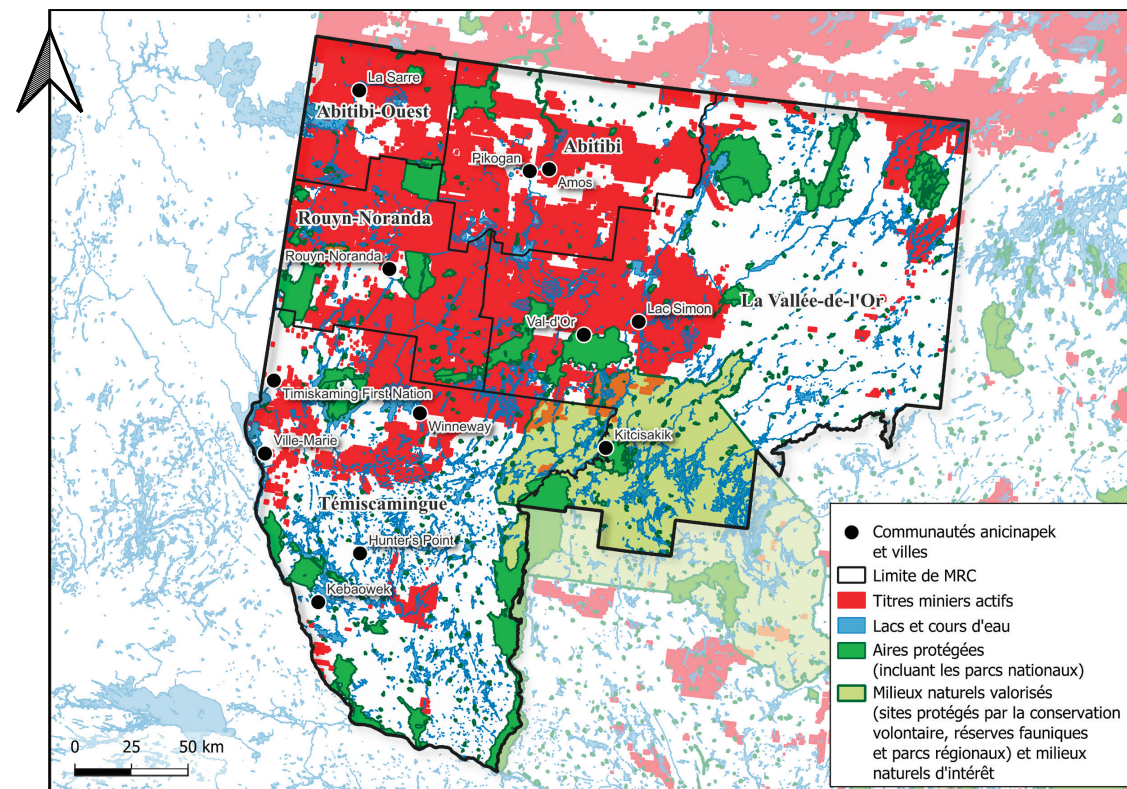
Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue

Fondé à l'automne 2015, le **Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)** a pour mission de venir en aide à la population qui subit des inconvénients causés par l'industrie minière. Nous militons pour améliorer les lois pour la protection de l'environnement. Nous cherchons aussi à faire implanter des mécanismes qui viendront aider les citoyen.ne.s à se défendre et à faire respecter leurs droits.

Le Revimat s'implique quotidiennement auprès des gens affectés par la Fonderie Horne depuis quatre ans.

Sept comités citoyens et quatre associations syndicales de la région, de même que deux groupes environnementaux nationaux sont membres ou appuient la mission du Revimat depuis sa fondation. Le Revimat possède un bassin de sympathisantes et sympathisants de 8000 personnes dans la région.

Outre ces groupes, une section citoyenne permet l'adhésion et le soutien de personnes de la communauté partageant les fins du Regroupement qui est indépendant des gouvernement et de l'industrie minière.





Organisme à but non lucratif indépendant des gouvernements et de l'industrie minière

Fondé en 1999, **MiningWatch Canada** regroupe aujourd'hui une trentaine d'organismes membres qui représentent, collectivement, plusieurs centaines de milliers d'individus de partout au Canada

Plus de 200 enquêtes, interventions, rapports et actions juridiques sur autant de projets miniers à l'échelle nationale et internationale

Environnement, droits humains, droits autochtones, transparence et imputabilité des minières canadiennes partout dans le monde

Soutien à l'échelle des communautés et travail pour resserrer les normes et politiques publiques

Membre fondateur et actif :

- comité aviseur de l'Initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés (INMOA-NOAMI, fédéral/provincial)
- programme national de Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM-MEND)

Membre :

- comité aviseur du ministre des mines de l'Ontario
- réforme fédérale sur les évaluations environnementales
- l'enquête nationale de la Commissaire à l'environnement et au développement durable sur l'application du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et de diamants au Canada

MWC a participé à une vingtaine d'actions juridiques, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada en lien avec des enjeux miniers au pays





Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) regroupe une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 300 000 individus de toutes les régions du Québec.

La Coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins.

Depuis 15 ans, la Coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur.

La Coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la *Loi sur les mines*, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la Coalition ont participé à une quinzaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont neuf enquêtes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des Mines du Québec.





ACTION BORÉALE

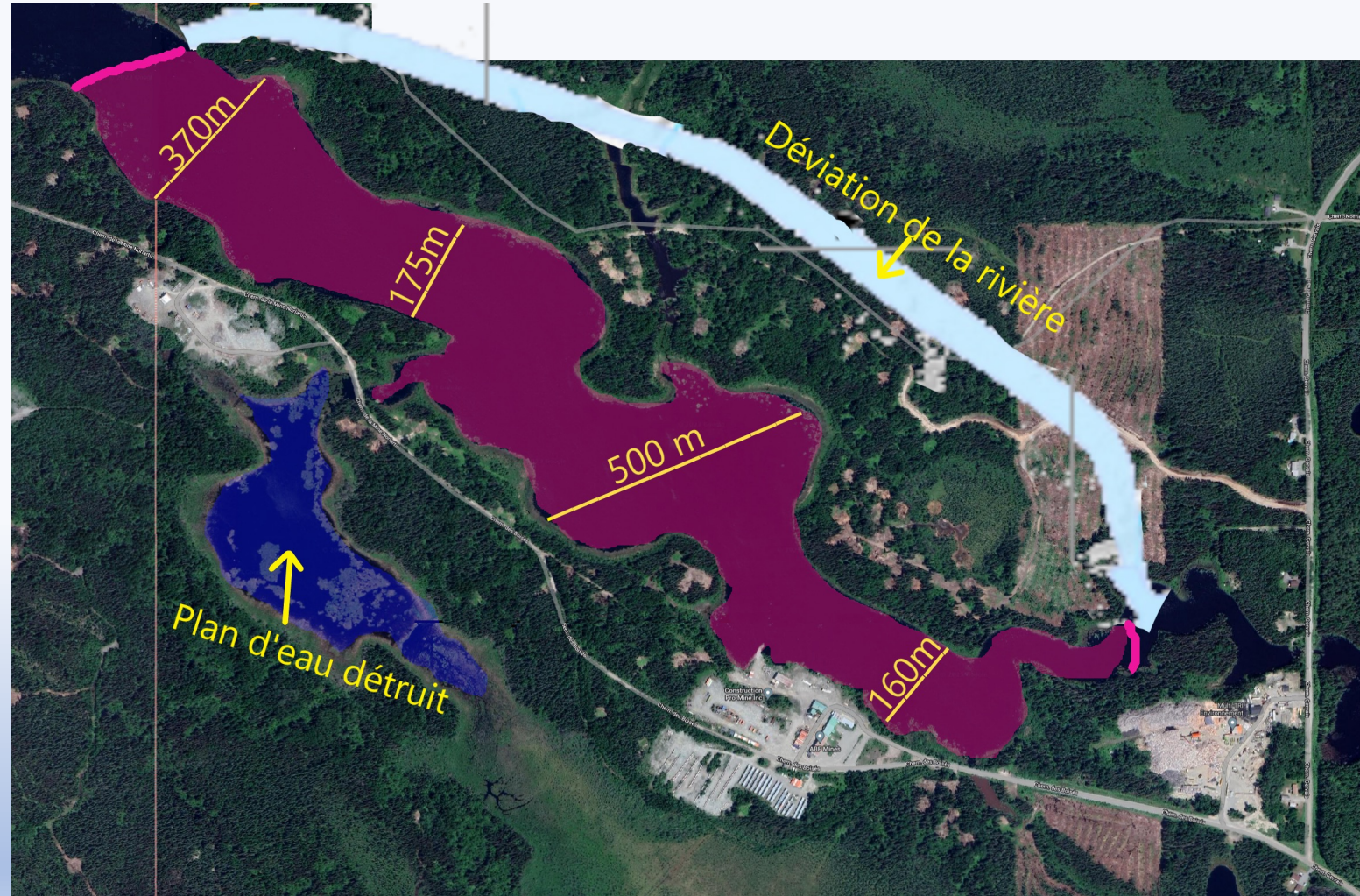


L'importance de la mobilisation citoyenne face aux projets miniers

Marban : la mine d'or de trop ?

Impacts du projet Marban

La rivière Kierens





Leçons à tirer de l'affaire *Canadian Malartic*



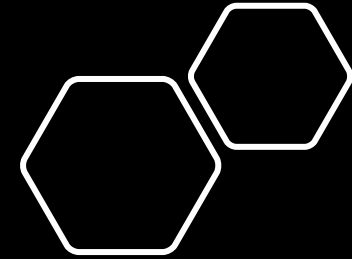
Crédit Northern Miner – Exploration Nouveau Monde Graphite



LeDevoir29nov2012_Agence France-Presses David Boily

Claims et exploration minière: Quels impacts?

- ✓ Forages (10 à 500+)
- ✓ Décapages mécaniques
- ✓ Levés géophysiques terrestres ou aériens
- ✓ Petits dynamitages
- ✓ Sentiers/chemins
- ✓ Traverses cours d'eau
- ✓ Coupes forestières (permis)
- ✓ 24/24h jours/mois/années



Claims et exploration minière: Quels impacts?

- ✓ Forages miniers (24/7)
- ✓ Coupes forestières/chemins
- ✓ Traverses cours d'eau

**Pas d'évaluation environnementale
ni de consultations publiques**

Coupes forestières et trous de forages sur les claims miniers du projet d'or Marban de la mine O3 (haut) et du projet de lithium Authier de Sayona Mining (droite) – Crédit Google / REVIMAT 2022

Exploitation minière: Quels impacts?

- Dynamitages et excavations
- Déchets miniers
- Risques pour les eaux de surface & souterraine
- Métaux lourds, acidité, etc.
- Produits chimiques
- Azote issu du dynamitage
- Hydrocarbures
- Déversements accidentels
- Destruction lacs & milieux humides
- Fosses minières

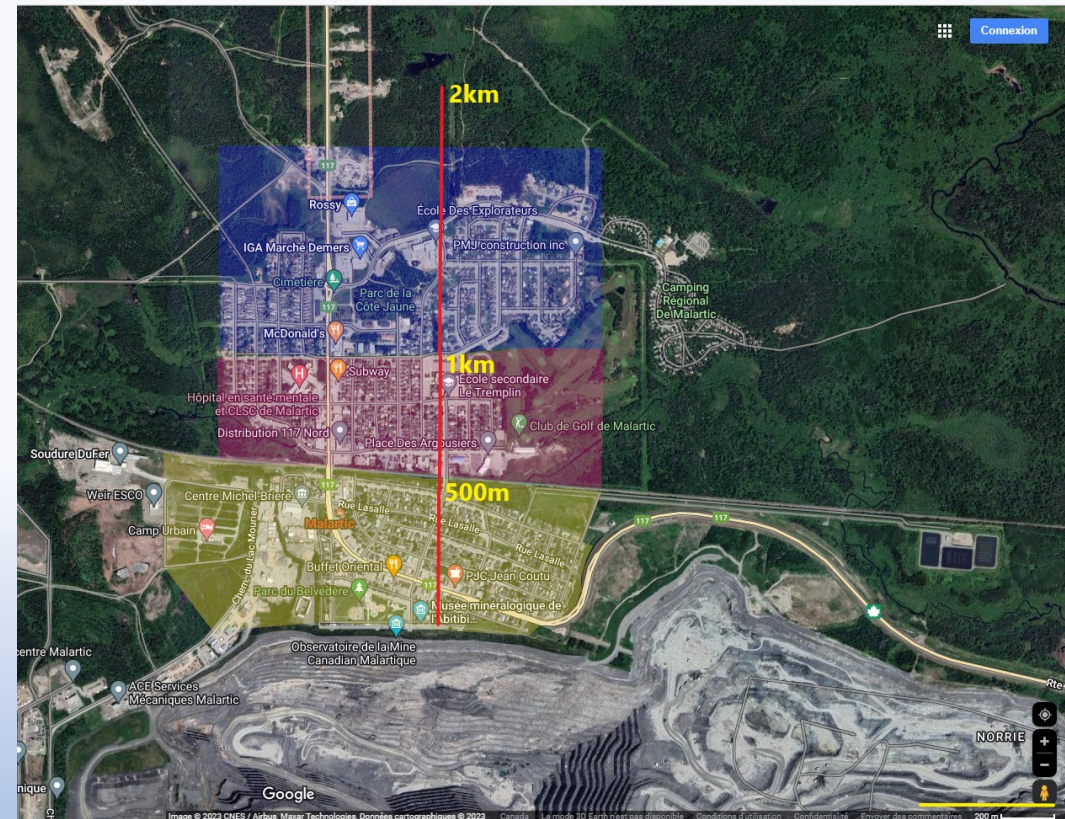


Évaluations environnementales et consultations publiques

Impacts du projet Marban



Distances à partir des fosses à ciel ouvert (Comparaison avec la mine Canadian Malartic)



Impacts du projet Marban

Distances à partir des fosses à ciel ouvert



Regroupement
Vigilance Mines
Abitibi-Témiscamingue



Nos implications dans le dossier du projet Marban

Séances d'information, rencontres citoyennes, évaluation d'impact, correspondance avec le promoteur, mémoire

- 28 septembre 2022
- 18 décembre 2022
- 21 décembre 2022
- 11 janvier 2023
- 11 avril 2023
- 19 mai 2023
- 7 février au 30 mai 2023
- 1^{er} juin 2023



28 septembre 2022

Séance d'information de Minière O3 à Dubuisson

Action boréale

Coalition Québec meilleure mine

MiningWatch Canada



18 décembre 2022

Rencontre avec le Regroupement des Résidents du lac Vassan

Action boréale

Revimat

Coalition Québec meilleure mine,

MiningWatch Canada

21 décembre 2022

Commentaires sur la Description initiale du projet (AEIC)



Mémoire conjoint QMM-MWC

1. Évaluation des impacts cumulatifs
2. Justification déraisonnable du projet au regard des impacts sur le climat et l'environnement
3. Impacts sur l'eau
4. Impacts sur les espèces menacées, vulnérables ou en péril

Publication de sept mémoires sur le site de MWC, dont celui du Regroupement des Résidents du lac Vassan

Blog Les Nouvelles Les Publications
Français Contactez Appuyez-nous

PUBLICATION
21.12.2022

Commentaires sur la Description Initiale du Projet aurifère Marban de la Société Minière O3 à Val-d'Or

Québec
Évaluation environnementale
Publications

MiningWatch Canada et la Coalition Québec Meilleure Mine soumettent à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) leurs commentaires sur la description initiale du Projet aurifère Marban de la Société Minière O3 à Val-d'Or, et souligne leur scepticisme face au projet à l'étude. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation des impacts, nous ne pouvons donner notre soutien au projet minier aurifère Marban.

Nous demandons à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de resserrer le cadre d'analyse de l'évaluation du projet minier aurifère Marban de la société Minière O3 afin de tenir compte des impacts cumulatifs historiques et actuels dans la zone d'étude, de revoir la justification du projet au regard des impacts sur le climat et l'environnement, de resserrer l'évaluation des impacts sur l'eau ainsi que sur les espèces menacées, vulnérables et en péril.

Dans sa version actuelle, nous ne soutenons pas le développement du projet à l'étude en raison des risques considérables qu'il pose sur l'environnement, le climat, les espèces en péril, menacées ou vulnérables ainsi que le milieu socioéconomique local.

Lisez nos commentaires complets ainsi que ceux de nos partenaires le Regroupement vigilance mines de l'Abitibi et du Témiscamingue, le Regroupement des Résidents du Lac Vassan, Mères au front - Val-d'Or, la Société pour vaincre la pollution, Eau Secours et le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Fichier attaché	Taille
2022-12-21_gmm_mwc_-_commentaires_-_projet_marban_-_description_initiale.pdf	234.72 KB
mafvd_-_commentaires_-_projet_marban_-_description_initiale.pdf	118.93 KB
revimat_commentaires_-_projet_minier_marban_-_description_initiale.pdf	3.36 MB
societe_pour_vaincre_la_pollution_sur_la_description_initiale_du_projet_marban_-_description_initiale.pdf	392.87 KB
eau_secours_-_commentaires_sur_la_description_initiale_du_projet_marban_-_eau_secours.pdf	196.29 KB
regroupement_des_residents_du_lac_vassan_-_commentaires_-_marban_description_initiale.pdf	59.01 KB
creat_commentaires_marban_description_initiale_2022.pdf	513.2 KB



11 janvier 2023

Présence lors de la première assemblée citoyenne

- Soutien au Regroupement des Résidents du lac Vassan pour l'organisation (création de l'événement en ligne, publicité, etc.)



Assemblée citoyenne
Concernant le projet minier Marban
Un événement organisé par le Regroupement des Résidents
du Lac Vassan et des environs de Dubuisson

**Mercredi,
le 11
janvier
2023**

**18h30
à 20h**

Dubuisson
Maison du citoyen
1405, route de Saint-Philippe (route 117)
Val-d'Or

11 avril 2023

Séance d'information de Minière O3 à Rivière-Héva

- Présents pour soutenir et accompagner des citoyenNEs ayant sollicité notre aide
- Pas d'assemblée, mais des kiosques
- Doctrine diviser pour régner



19 mai 2023

Remise des mémoires

De la Consultation sur l'encadrement minier



COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE
870, avenue de Salaberry, Bureau 207
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418-648-2104
cedriva@miningwatch.ca

18 MAI 2023
MÉMOIRE
CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER



Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec), G1H 6R1
T. 418 643-7295 | F. 418 643-4318
ministre@mrf.gouv.qc.ca | service.mines@mrf.gouv.qc.ca



Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts mon mémoire comprenant mes commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

PRÉSENTATION

Je m'appelle Geneviève Béland, j'habite à Val-d'Or et je suis une membre active de Mères au Front¹. Je suis aux premiers papillonsnements d'une maîtrise sur mesure à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur le vaste thème de l'acceptabilité sociale. Le sujet qui m'intéresse particulièrement est la perception des populations locales sur les retombées de l'industrie minière. J'aurai la chance d'y revenir.

Je rédige ceci sur mon temps personnel de mère, de femme, d'étudiante, de travailleuse, d'amie puisque je porte l'espoir qu'à terme, cet exercice allège la lutte citoyenne qui est actuellement menée de façon épuisante et répétée devant les grandes aberrations (souvent légalisées) liées à l'activité minière.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Une réforme de l'encadrement des activités minières du Québec est nécessaire, de toute évidence, le rythme de l'industrie extractiviste - axé sur le marché plutôt que sur les capacités planétaires - étant insoutenable.

¹ Le mouvement Mères au front est né au printemps 2020 d'un sentiment d'urgence partagé par de nombreuses mères et grands-mères quant à la nécessité de protéger l'avenir de leurs enfants et des générations futures contre l'inaction climatique. Mères au front est un mouvement décentralisé et diversifié d'un océan à l'autre. S'il est un point commun qui transcende toutes les cultures, toutes les religions, tous les niveaux de revenus et toutes les allégeances politiques, c'est l'amour que nous avons pour nos enfants et la nécessité de les protéger.

Marc Nantel, porte-parole
Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue
1053 rang Labbé O, Belcourt, J0Y2M0
nansosec55@hotmail.com

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
ministre@mrf.gouv.qc.ca | service.mines@mrf.gouv.qc.ca

Mémoire présenté par
C. Germain
Abitibi

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à :
Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest,
Québec (Québec),
G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318 ministre@mrf.gouv.qc.ca
service.mines@mrf.gouv.qc.ca

C. FRILOTTE

MÉMOIRE CONCERNANT L'ENCADREMENT ET LE
DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ACTIVITE MINIÈRE AU QUÉBEC

Présenté à Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec

25 mai 2023



454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7
438-476-0811
info@eausecours.org
Autrice et auteur : Rebecca Pétrin (directrice générale), Émile Cloutier-Brassard (analyste minier)

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION
SUR L'ENCADREMENT MINIER

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

26 mai 2023

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec), G1H 6R1
T. 418 643-7295 | F. 418 643-4318
ministre@mrf.gouv.qc.ca | service.mines@mrf.gouv.qc.ca

Eau Secours | 454, avenue Laurier Est, Montréal, QC H2J 1E7 | eausecours.org

7 février au 30 mai 2023

Correspondance avec Minière O3



Renseignements exigés avant une rencontre conjointe avec O3

7 février 2023 : Minière O3 invite chaque organisation de manière distincte


21 février 2023 : Sept (7) organisations envoient une réponse conjointe

- Demande de rencontre conjointe
- Précisions sur les travaux d'exploration (NI 43-101) : localisations, profondeurs, longueurs et types de rainures, tranchées et forages depuis 2020
- Analyse économique démontrant que la viabilité de Marban dépend du creusement des fosses satellites qui mèneraient à la déviation de la rivière Kierens

21 mars 2023 : Minière O3 répond avec des informations générales, imprécises, lacunaires

30 mai 2023 : Les sept (7) organisations déplorent le manque de transparence et redemandent l'accès aux renseignements demandés





Le 21 février 2023

Objet : Invitation à une rencontre entre les groupes citoyens et environnementaux et Minière O3

Bonjour madame Brochu,

Nous vous remercions pour vos invitations à rencontrer les différentes parties prenantes concernées par votre projet minier. Nous aurions de l'ouverture à vous rencontrer sous certaines conditions.

D'abord, Mères au Front – Val-d'Or, le Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue, l'Action Boréale, la Coalition Québec Meilleure Mine, MiningWatch Canada, la Société Pour Vaincre la Pollution et Eau Secours sommes prêts à vous rencontrer conjointement. Cela permettra que les intérêts de chaque groupe soient adéquatement représentés et assurera que tous et toutes reçoivent la même information de votre part.


Parce qu'il nous manque actuellement de l'information pour bien saisir les implications du projet que vous proposez, nous demandons au préalable de la rencontre des informations de Minière O3 sur les travaux d'exploration. En effet, dans la dernière version du NI 43-101¹, il est mentionné que :

- "In July 2021, the Orion No. 8 outcrop was sampled by 12 channel that totalled 136 samples covering 131 m. (...) From June 2022 to September 2022 a soil survey and prospecting were carried out on the western portion of the property. In total, 4,135 soil samples, 284 channel samples and 50 grab samples were taken. All assays are pending for that campaign."
- "There are three main generations of drilling at Marban: Historical (Pre 2006), Nwogidi/Osisko Era (2006-2017) and O3 Mining era (2020 to present). Most recent drilling has been conducted using either HQ or NQ core sizes, with occasional telescoping to BQ when multiple stopes were traversed."

Afin de mieux évaluer et cerner les impacts actuels sur le site du projet Marban, nous aurions donc besoin d'obtenir de votre part les localisations, profondeurs, longueurs et types de rainures, tranchées et forages effectués sur le site du projet Marban depuis 2020.

Enfin, ayant pour le moment quelques incertitudes quant à l'absolue nécessité de dévier la rivière Kierens dans le cadre de la réalisation du projet, nous aurions besoin que vous nous fassiez parvenir l'analyse économique démontrant que la viabilité de Marban dépend du creusement des fosses satellites qui mèneraient à la déviation de la rivière.

¹ Assenso Engineering Canada Inc. Prepared for O3 Mining - Marban Engineering Project NI 43-101 Technical Report & Prefeasibility Study Val-d'Or, Quebec, Canada, Effective Date: August 28, 2022, Sections 1.8 et 1.9.



21 mars 2023

À :
Mesdames de Mères au Front
Madame Rebecca Petrin, Eau Secours !
Monsieur Rodrigue Turgeon, MiningWatch Canada
Monsieur Marc Nantel, Regroupement Vigilance mines Abitibi-Témiscamingue
Monsieur Mathieu Langlois, Eau Secours!
Monsieur Henri Jacob, Action Boréal
Monsieur Daniel Green, Société pour vaincre la pollution

Bonjour,

Merci pour votre lettre et votre réponse favorable à notre demande de rencontre. En regard aux demandes que vous avez formulées, il nous fait plaisir de vous partager les informations présentées à même cette lettre.


Pour la première requête, nous tenons à souligner que les travaux d'exploration ne font pas partie du processus d'évaluation environnementale soumis aux deux paliers de gouvernement. Nous voulons lier que nous effectuons tous les travaux d'exploration ayant les permis et autorisations nécessaires à ces activités

Dans ce contexte, nous vous transmettons l'information suivant sur nos travaux d'exploration :

- Les rainures (channel) sur les affleurements ont 3 cm de largeur/10 cm de profondeur et entre 1 et 20 mètres de longueur. Les travaux sont effectués sur les décapages historiques, aucun décapage n'a été fait par Minière O3;
- Les échantillons de sols sont collectés à 50 cm de profondeur. L'échantillon est recueilli avec un carotier manuel de 30 cm de long/5 cm de diamètre. Le trou se reforme après quelques jours selon les conditions météo (plus rapide en période de pluie);
- Les forages NQ ont un diamètre de 75,5 mm et les HQ de 96 mm. Dans les milieux hydriques les tubes de forages sont retirés et le trou cimenté. Dans les secteurs forestiers, le tubage est coupé à approximativement 1 mètre du sol et un bouchon est placé. Ceci permet de limiter le nombre de sites de forage, puisque le trou peut être utilisé pour un forage dans une autre direction.

En ce qui concerne l'historique des travaux (cartes de localisation, profondeurs des forages), vous pouvez trouver l'information dans certains communiqués de presse sur le site de Minière O3 dans la section « nouvelles ». Il est aussi possible d'avoir de l'information sur le site SIG-EM-Examine. Cependant, il est important de noter qu'il y a un délai entre le dépôt des informations par l'entreprise et le traitement par le ministère. Présentement, les données de 2021 et 2022 ne sont pas disponibles puisque les rapports sont en rédaction. En considérant qu'il s'agit d'une quantité d'informations importantes, Jean-Félix Lepage, Vice-président projets, serait disponible pour discuter avec votre personne répondante technique pour préciser certains éléments, le cas échéant.

<https://miniore03.com> +1 (833) 979-3516 info@o3mining.com



Le 30 mai 2023

Objet : RE: Invitation à une rencontre entre les groupes citoyens et environnementaux et Minière O3

Bonjour,

Merci pour votre ouverture à ce que nous discutons plus en détail, et en groupe, de ces différents enjeux.

Nous déplorons en effet ne pas pouvoir recevoir les informations que nous vous demandons. Étant de nature plutôt générale, et bien que pertinentes à certains égards, les informations contenues dans votre réponse nous laissent en effet sur notre fait quant à notre première demande. Nous comprenons que les rapports sont en cours de rédaction et que la présentation de l'information n'est pas dans un format idéal à la communication, mais nous aurons malgré tout besoin d'en recevoir davantage de votre part, soit : les coordonnées (latitude, longitude) des différents travaux d'exploration (tranchées, forages, rainures) et la caractérisation (profondeur, longueur et type) de chacun de ces travaux réalisés depuis 2020. Vous comprendrez qu'un forage réalisé en bordure de la rivière Kierens n'a pas le même potentiel d'impacts qu'un forage réalisé en bordure de la route 117. C'est donc dans le but de mieux cerner la nature de ces impacts sociaux et environnementaux passés et raisonnablement prévisibles propres au site et à l'activité se déroulant entre les frontières de votre projet que nous maintenons avoir besoin de ces informations de votre part. Autrement, nous ne voyons pas comment nous pourrions entretenir un dialogue d'égal à égal sans que tous et toutes aient accès à la même information de base sur ces activités dont nous discuterons avec vous.

Il en va de même pour votre réponse à notre seconde demande : nous comprenons les restrictions dont les informations de nature économique peuvent faire l'objet. Nous estimons cependant que certains éléments justifiant la nécessité de dévier la rivière Kierens devraient pouvoir, dans le cadre de cette consultation publique, être communiqués de façon plus transparente. Si l'on se fie au commentaire de la Ville de Val-d'Or cité dans l'article d'Alexandre Shields daté du 6 janvier dernier¹, la déviation de la rivière nous semble en effet très importante au bon développement du projet. C'est d'autant plus vrai que les prévisions économiques préliminaires sur lesquelles la viabilité économique du projet est

¹ Il a été porté à notre attention que la rentabilité globale du projet Marban dépend étroitement de l'exploitation des futures fosses situées dans le ruisseau », ajoute la Ville [de Val-d'Or], cité dans : Shields, Alexandre. Un projet de mine d'or dans une région où vivent des espèces en péril, Le Devoir, 6 janvier 2023.

Organisations impliquées à ce jour



Références

Agence d'évaluation d'impact du Canada : <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/84117?culture=fr-CA>

Revimat : <https://www.facebook.com/revimat>

Action boréale : <https://actionboreale.org/>

MiningWatch Canada : <https://miningwatch.ca/fr>

Coalition Québec meilleure mine : <http://quebecmeilleuremine.org/>

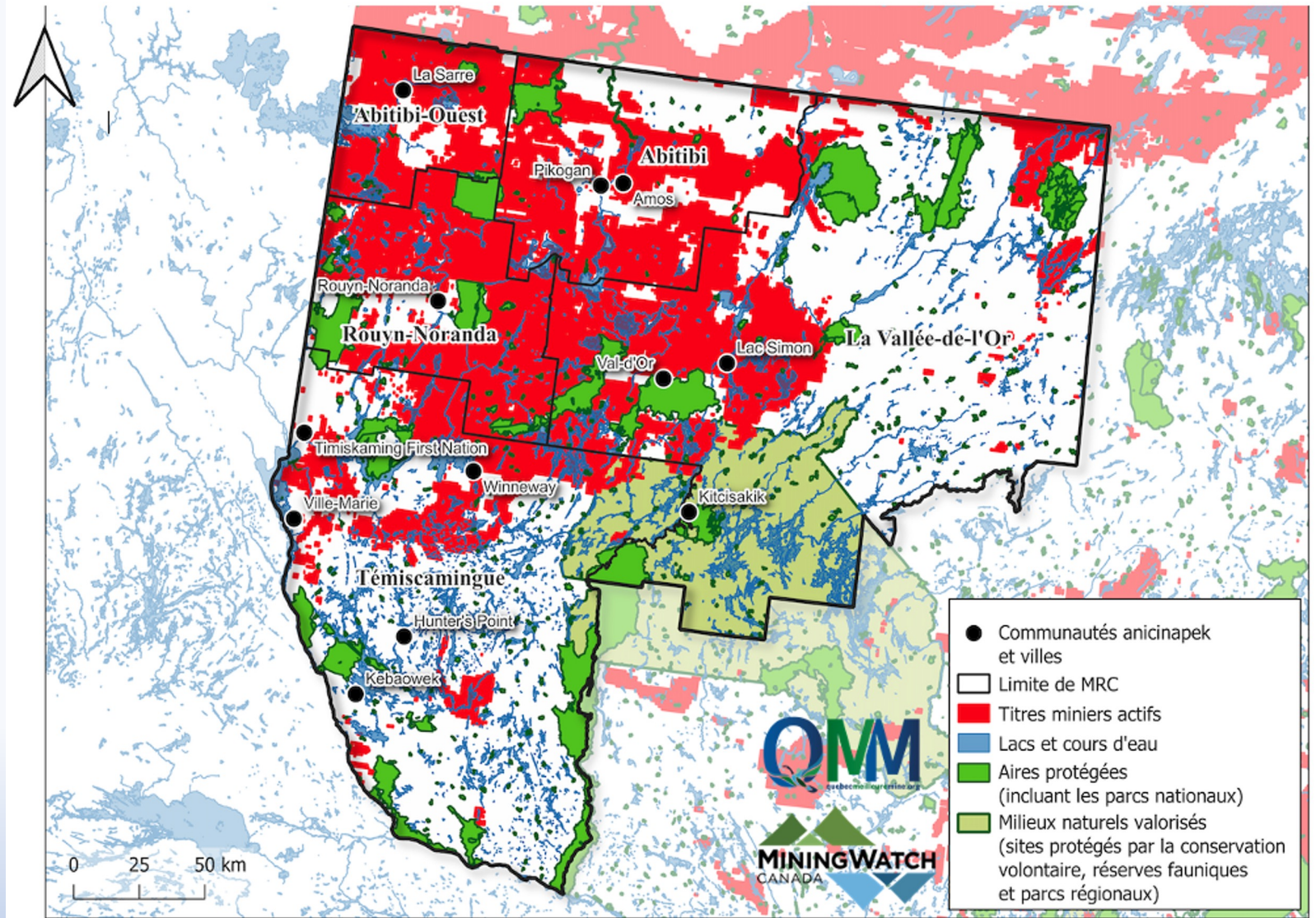
Centre québécois du droit de l'environnement : <https://cqde.org/>

Titres miniers en Abitibi-Témiscamingue

Depuis 2 ans
Augmentation des titres miniers dans la région = **+46%**
Province = **+65%**

« **Article 35 (1)** Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. »

Obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les Autochtones



ACTION BORAÏLE



Regroupement
Vigilance Mines
Abitibi-Témiscamingue



Vous avez le droit de dire non aux travaux d'exploration minière sur votre propriété privée

Articles 65 et 235 de la *Loi sur les mines* :

- Propriétaire du terrain a le **droit d'être informé 30 jours avant le début des travaux**
- Le titulaire du claim (la compagnie) doit obtenir une **autorisation écrite 30 jours avant d'accéder au terrain**

Modèle de lettre de refus en ligne:
<http://quebecmeilleuremine.org/2023/05/29/modele-lettre-refus-exploration/>

PAR COURRIEL (courriel de la compagnie) : _____ Lieu (municipalité ou MRC) et date _____
Nom de la personne représentant la compagnie _____
Titre _____
Nom de la compagnie _____
Adresse postale de la compagnie _____
Ville de la compagnie _____
Code postal de la compagnie _____

Objet: Travaux d'exploration minière sur ma propriété ou à proximité de celle-ci

À qui de droit,
Je suis au courant que votre compagnie détient des titres miniers sur ma propriété ou à proximité de celle-ci, est l'immeuble désigné comme suit :

- No. lot et canton de ma propriété: _____
- Adresse postale : _____

Je désire vous rappeler que la Loi sur les mines du Québec prévoit qu'un titulaire de droit minier ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé ou loué sans le consentement écrit du propriétaire ou du locataire du terrain. Ici, je me réfère spécifiquement aux articles 65 et 235 de la Loi sur les mines que votre compagnie doit sans nul doute très bien connaître.

Plus spécifiquement, l'article 235 de la Loi sur les mines prescrit que tout titulaire de droit minier « doit obtenir l'autorisation écrite au moins 30 jours avant d'accéder ou peut acquérir de gré à gré tout droit réel ou bien nécessaire à l'accès au terrain ou à l'exécution de ses travaux d'exploration ou d'exploitation ». L'article 235 précise également qu'un titulaire de droit minier ne peut pas recourir à l'occupation à l'étape de l'exploration minière, lorsque son titre est un « claim minier ». Ce droit exceptionnel n'est accordé que pour des fins d'exploration, qui nécessitent l'obtention d'un bail minier, ce qui n'est pas votre cas.

Aussi, par la présente, je désire vous rappeler qu'au Québec, le Code civil du Québec (article 976) est susceptible de vous rendre responsable des inconvénients anormaux de voisinage qui excèdent les limites de la tolérance due entre voisins, ce que constituent à notre avis des travaux d'exploration minière comme notamment des forages, des décapages et des dynamitages directement à proximité des habitations ou d'autres installations sensibles.

Aussi par la présente, je tiens donc à vous préciser, tant à vous qu'à quelque contractant que votre compagnie pourrait engager pour le faire, qu'aucune entente ou autorisation ne vous est donnée pour effectuer des travaux sur ma propriété. Par conséquent, il vous est interdit, ainsi qu'à n'importe lequel de vos contractants, de pénétrer sur ma propriété. Il vous est également interdit d'effectuer des travaux susceptibles d'occasionner des inconvénients anormaux qui excèdent la limite de la tolérance à proximité de ma propriété.

Je souhaite que vous vous gouverniez selon les termes de la présente.

Bien à vous,

Signatures du ou des propriétaires / locataires _____ Date (jour, mois, année) _____
Copies conformes à : _____
- Municipale _____
- MRC _____

Copie 1 (destinataire) _____
- Député provincial
- Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
Copie 2 (municipalité, MRC, député, ministre) _____
Copie 3 (signataire) _____



Exemples de cas soutenus par la Coalition QMM

- Mine Matawinie, Nouveau Monde Graphite, Saint-Michel-des-Saints (Launaudière)
- Mine Arnaud, Sept-Îles (Côte-Nord)
- Authier Lithium, Sayona Mining, La Motte (Abitibi)
- Canada Carbon, Grenville-sur-la-Rouge (Outaouais)
- Mine Canadian Malartic, Osisko, Malartic (Abitibi)
- Fonderie Horne, Glencore, Rouyn-Noranda (Abitibi)

Principes importants de la Loi sur les mines du Québec :

« Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un développement minéral respectueux de l'environnement; [...] de favoriser un développement associé aux communautés et intégré au milieu » (préambule)

« La présente loi vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales, et ce, [...] en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire » (article 17, notre soulignement)



Axes d'intervention

- **Réduction à la source** de l'empreinte matérielle
- Protection de l'**environnement**
- Respect des **collectivités** et aménagement du territoire
- Application du principe **polleur-payeur et justice fiscale**



La parole est à vous!

Meegwetch! Merci!

Action boréale
Revimat
Coalition Québec meilleure mine
MiningWatch Canada